

Saint-Jeoire
Conception, réalisation et
installation d'une œuvre
d'art dans le cadre du
dispositif du 1% artistique
à l'occasion de la
reconstruction du collège

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°

2025M0513

Date limite de remise des
plis

06 octobre 2025 à 12 heures

Procédure de passation

Procédure adaptée restreinte

(Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services
spécifiques - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

DGA Bâtiments et Education - Direction Bâtiments et Moyens

Représentant : M. Martial SADDIER, Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Adresse : Bâtiment des Services Départementaux

1 avenue d'Albigny

CS 32444

74041 ANNECY Cedex

Téléphone : 04.50.33.50.00

Site internet : <http://www.hautesavoie.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Saint-Jeoire – Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art dans le cadre du dispositif du 1% artistique à l'occasion de la reconstruction du collège

Afin de répondre à l'augmentation des besoins d'accueil des collégiens et aux besoins en équipements de la commune de Saint-Jeoire (74490), le Département de la Haute-Savoie a décidé la reconstruction du Collège Gaspard Monge et de son gymnase, ainsi que la création d'un plateau sportif, d'une gare routière et d'une salle polyvalente.

Le présent marché a pour objet la conception, la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art dans le cadre du dispositif du 1% artistique à l'occasion de cette opération.

Le Conseil départemental est maître d'ouvrage et commanditaire du présent projet d'intervention artistique.

Le montant total de l'enveloppe du 1% artistique est de **260 000 € TTC**.

Ce montant comprend :

- Les honoraires de conception, fabrication, fournitures de matériaux et matériels, acheminement et installation de l'œuvre, sa mise en fonctionnement, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuelles nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, coordination, contrôle et réception des travaux, etc.) ;
- La cession des droits d'auteur ;
- Les indemnités des candidats autorisés à présenter un projet et non retenus*

*Le montant de l'indemnité pour les candidats non retenus est fixé à 2 500 €TTC.

Les candidats se référeront au programme artistique pour plus de précisions.

Code CPV	Libellé CPV
92311000-4	Œuvres d'art

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Saint-Jeoire – Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art dans le cadre du dispositif du 1% artistique à l'occasion de la reconstruction du collège
 Acheteur	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
 Type de contrat	Marché ordinaire de prestations intellectuelles
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Saint-Jeoire - collège Gaspard Monge (60 rue Gaspard Monge)
 Délai d'exécution	16 mois environ à compter de la notification du marché
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ Procédure de passation :

La consultation est passée par Procédure Adaptée restreinte en application de l'article R2123-1 3° du Code de la commande publique.

Cette procédure se décompose en 2 phases :

- le présent appel public à la candidature, qui a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre (5 maximum) ;
- la consultation, qui a pour objet de retenir une offre.

Un Comité artistique est constitué conformément à l'article R2172-9 du Code de la commande publique (cf plus bas pour la composition).

■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

 Publication de la consultation	Août 2025
 Elaboration et remise du dossier de candidature	Octobre 2025
 Sélection des candidats admis à remettre une offre	Décembre 2025
 Envoi du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par les candidats – ouverture des plis	Janvier – avril 2026
 Classement des offres et attribution du contrat	Juillet 2026
 Information des candidats non retenus	Août 2026
 Signature et notification du contrat	Septembre 2026

■ Forme juridique du groupement :

Forme juridique que devra revêtir le groupement : pas de forme imposée.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du contrat, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Il est interdit à un même candidat, pour la compétence **Artiste auteur**, de se présenter en qualité :

- de candidat individuel et de membre de plusieurs groupements,
- de membre de plusieurs groupements

■ **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature de l'acheteur contient les documents suivants :

- Le présent Règlement d'Appel Public à Candidatures (RAPC) ;
- Le programme artistique ;
- Le cadre graphique de présentation des références de l'artiste, format powerpoint (minimum 5 planches, maximum 10) ;
- Les formulaires DC1 et DC2 vierges

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <http://www.hautesavoie.fr> – Rubrique Marchés publics / Services – Référence de l'avis : 2025M0513.

L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions...) se fera via la plateforme de dématérialisation ; les candidats devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique valide et opérationnelle permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par l'acheteur, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

Logiciel	Format
WORD	.doc / .docx
EXCEL	.xls / .xlsx
POWERPOINT	.ppt / .pptx
ACROBAT READER	.pdf
WIN ZIP	.zip

Les formats compatibles que l'acheteur peut lire sont ceux figurant dans le tableau ci-dessus. Les candidats sont invités à ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe », ni certains outils notamment les « macros ».

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

■ **Modalités de remise des candidatures :**

La remise des candidatures se fera par voie électronique.

Les candidatures électroniques doivent être déposées sur le site <http://www.hautesavoie.fr> – Rubrique Marchés publics – Référence de l'avis : 2025M0513 suivant les conditions définies à l'article 5 du présent règlement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 14 décembre 2009 et à l'article R. 2132-11 du Code de la Commande Publique.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible :

« Copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR »

CONSULTATION N°2025M0513
SAINT-JEOIRE – CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION D'UNE ŒUVRE D'ART
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU 1% ARTISTIQUE A L'OCCASION DE
LA RECONSTRUCTION DU COLLEGE
PHASE CANDIDATURES
NOM DU CANDIDAT.....

Le pli est envoyé par tout moyen permettant de donner une date certaine, à l'adresse suivante :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
DIRECTION BÂTIMENTS ET MOYENS
UNITE MARCHES
1 RUE DU 30EME R.I.
74000 ANNECY (9 H A 12 H - 14 H A 17 H)
5EME ETAGE,
BUREAU 512

La copie de sauvegarde ne pourra être ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures transmises par voie électronique (la trace de cette malveillance est conservée),
- lorsqu'une candidature a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits, conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Les documents doivent être transmis dans les formats suivants :

- .doc / .docx (Word) ;
- .xls / .xlsx (Excel) ;
- .ppt / .pptx (Powerpoint) ;
- .pdf ;
- .zip (pour la compression des fichiers)

Les candidatures doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Contenu des plis :**

Les candidats peuvent démontrer leurs compétences et leurs capacités professionnelles par tout moyen de preuve ; ils auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

1- Documents relatifs à la situation juridique du candidat

- une lettre de candidature qui doit présenter l'équipe, apporter les précisions utiles concernant le mandataire et la forme du groupement ; accompagnée des pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les cotraitants ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet seront produites afin d'apprécier la poursuite de l'activité ;
- une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Le candidat peut utiliser les DC1 et DC2 mis à sa disposition.

2- Documents relatifs à la capacité économique et financière du candidat

:

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant sur les 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

3- Documents relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat

- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- le(s) CV du candidat ;
- Une copie de l'attestation de garantie professionnelle (attestation Maison des artistes, AGESEA, n° de SIRET ou équivalent étranger) ;
- Un dossier de références et de réalisations, similaires ou non, anciennes et récentes, produites par l'artiste, avec, pour chacune, une présentation ; Ce dossier de références sera accompagné par le powerpoint joint au dossier de consultation (cadre de rendu des références de l'artiste ; 5 références minimum, 10 maximum), qui présentera, pour chaque opération, 3 images de l'œuvre.
- Une note d'intention (**2 pages maximum, format A4**) du mandataire justifiant de la capacité artistique du candidat à réaliser la prestation demandée, au regard des caractéristiques, du contexte et de la technicité de la prestation

Cette note d'intention devra être dissociée de la lettre de candidature mentionnée plus haut.

En cas de groupement, chaque cotraitant doit présenter sa situation juridique et ses capacités (professionnelles, techniques et financières).

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

4. SELECTION DES CANDIDATURES

■ Recevabilité des candidatures :

Compétences exigées :

La consultation est ouverte à tout candidat ou équipe pluridisciplinaire possédant la compétence **Artiste Auteur**.

■ Composition du Comité artistique :

Le comité artistique, présidé par le maître d'ouvrage, est composé de 7 membres ayant voix délibérative :

- Le(la) représentant(e) du maître d'ouvrage ;
- Le maître d'œuvre ;
- Le(la) représentant(e) du Directeur Régional des Affaires Culturelles ;
- Le(la) représentant(e) des utilisateurs du bâtiment ;
- 1 personne qualifiée dans le domaine des arts plastiques désignée par le Maître d'ouvrage ;
- 2 personnes qualifiées dans le domaine des arts plastiques désignées par le Directeur Régional des Affaires Culturelles

■ Critères de sélection des candidatures :

L'analyse des candidatures sera évaluée sur la base des critères pondérés identifiés ci-après :

- Qualité du travail artistique présenté, jugé à partir des CV du candidat (pondération 50 %) ;
- Engagement dans une démarche de création semblant pouvoir entrer en écho avec les éléments du programme, jugé à partir du dossier de références et de réalisations, similaires ou non, anciennes et récentes produites par l'artiste, avec, pour chacune, une présentation, ainsi que du powerpoint complété (cadre de rendu des références de l'artiste) qui présentera, pour chaque opération, 3 images de l'œuvre (pondération 30 %) ;
- Capacité artistique du candidat à réaliser la prestation demandée, au regard des caractéristiques, du contexte, de la technicité de la prestation, sur la base de la note d'intention* (pondération 20 %) ;

***Le candidat se verra pénalisé sur la notation en cas de dépassement des 2 pages.**

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Jugement des offres et indemnité :

Au terme de l'appel public à candidatures, un nombre maximum de **5 candidats** sera retenu pour concourir et remettre une offre.

Les critères d'attribution sont les suivants, pour un total de 100 points :

- Qualité de la proposition artistique (30 points) ;
- Respect du budget disponible (30 points) ;
- Pertinence et adéquation du projet au programme, aux objectifs de la commande et à l'identité de l'établissement (20 points) ;
- Faisabilité technique (10 points) ;
- Maintenance et pérennité de l'œuvre (10 points)

Une indemnité de **2 500 € TTC** sera allouée aux candidats admis à remettre une offre et non retenus. L'acheteur peut décider, sur proposition du Comité artistique, de supprimer ou de réduire le montant de l'indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté par un candidat.

■ **Renseignements complémentaires :**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures, des questions adressées sur la plate-forme de l'acheteur (voir rubrique 4-2 « **Canal Correspondre avec l'Acheteur** » des conditions générales d'utilisation, dont le lien est précisé ci-après) à l'adresse suivante : <http://www.hautsavoie.fr> – Rubrique Marchés publics – Référence de l'avis : 2025M0513.

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant été destinataires du dossier au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures.

■ **Procédure de recours :**

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

En cas de contentieux porté devant le juge, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun BP 1135, 38022 Grenoble Cedex, courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr,
tél. : 04 76 42 90 00.

Les candidats pourront s'adresser à cette instance pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours.

■ **Conditions générales d'utilisation d'AWS-Achat :**

Les conditions générales d'utilisation de la plateforme sont accessibles sur le lien suivant : <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Recommandations pour le dépôt des plis :

Formats acceptés	WORD, EXCEL, ACROBAT, ZIP . Les éventuels fichiers compressés (zip, ...) ne doivent contenir que ces formats.
Taille des plis	Dépôt de plis, taille recommandée : 50 Mo Dépôt de plis > à 500 Mo, vérifiez vos préalables techniques. Dépôt de plis > 3 Go, limites informatiques sévères, le dépôt peut être anormalement long (voire impossible).
Signature électronique	Facultative
Arborescence des plis	Chaque dossier peut contenir deux sous niveaux de dossier maximum.
Nommage des fichiers	Evitez les noms longs : Windows est limité à 256 caractères pour la longueur totale d'un chemin.

Anticiper le dépôt effectif des plis au minimum 24 heures avant l'expiration.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les

données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : jamesellroy ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles :

[Code de la commande publique \(Légifrance\)](#)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Prestations Intellectuelles du 30 mars 2021](#)